

Le Consulat 1799-1804

Plan du cours

Le pouvoir politique sous Napoléon

La réconciliation avec l'Église catholique et le Concordat

Le retour des «émigrés»

Réformes éducatives et administratives

Le pouvoir politique sous Napoléon

Mise en place d'un nouveau régime politique

Coup d'Etat du 18 Brumaire monté par Napoléon Bonaparte et assuré par l'intervention de l'armée

Adoption d'une nouvelle Constitution

Constitution soumise à l'approbation des Français : sur 8.000.000 d'électeurs, 3.000.000 de votes favorables

Pouvoir exécutif : confié à trois Consuls (Bonaparte, Cambacérès, Lebrun), nommés pour dix ans et rééligibles

Le pouvoir exécutif reste cependant concentré surtout aux mains du Premier Consul (Bonaparte). Les deux autres consuls ont une fonction consultative

Système représentatif maintenu, mais affaibli : quatre assemblées aux compétences limitées (Sénat, Tribunat, Conseil d'Etat, Corps Législatif)

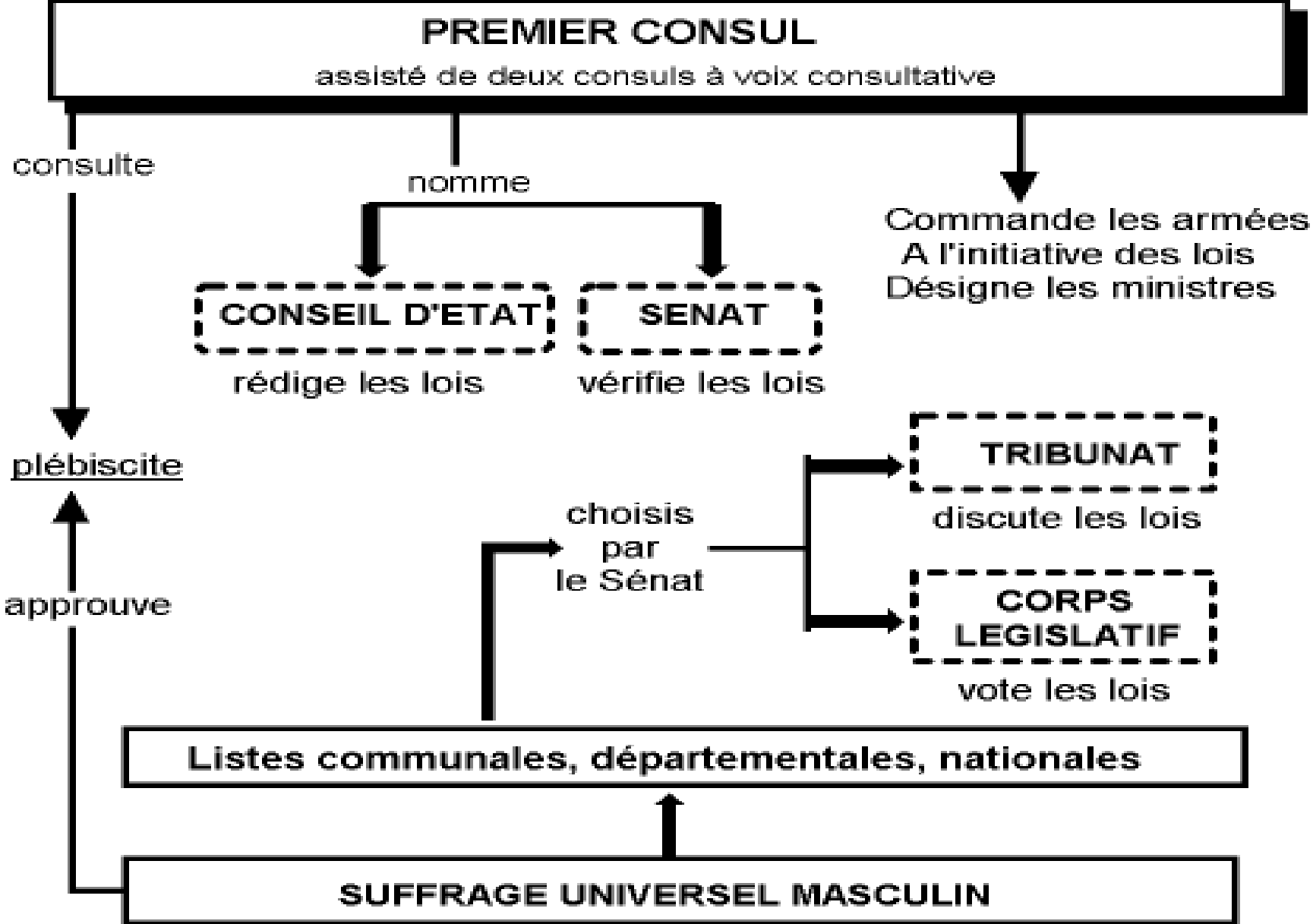
Le pouvoir législatif soumis au pouvoir exécutif



L'ÉTAT-MAJOR DE LA RÉPUBLIQUE

Constitutions de l'ère napoléonienne

- 1. 1799, Constitution de l'an VIII (Consulat)**
- 2. 1802, Constitution de l'an X (Consulat)**
- 3. 1804, Constitution de l'an XII (Empire)**



Légende

Napoléon : Consul à vie - 1802

Contrôlées par Napoléon, les assemblées ont proposé en 1802 que ce dernier soit nommé *Consul à vie*

Le résultat du plébiscite a été favorable : Napoléon était très populaire

Les changements de régime ont été légitimés à chaque fois par le recours à l'avis des électeurs



Réconciliation avec l'Eglise catholique

Mesures prises contre l'Eglise sous le régime révolutionnaire avant 1799 :

Suppression du calendrier grégorien

Suppression du repos de dimanche

Fermeture des églises

Déchristianisation de 1793-1795

Mesures prises par Bonaparte favorisant la réconciliation avec le Pape :

Abandon des mesures de déportation contre les prêtres réfractaires

Réouverture des églises, y compris pour le dimanche

Amnistie aux révoltés de Vendée



Le culte catholique rendu au Peuple Français par le 1^{er} consul Bonaparte, le 28 Germinal an X de la Rép. Fr.^{se} Jour de Pâques 18 Avril 1802. vieux Stile.

A Paris chez J. Choussu rue St-Jacques près la Fontaine St-Séverin N^o 257. Il tient Magasin de Peinture Peints en Gros en Rouleaux pour Tenure

Concordat 1801 : l'accord passé avec la Papauté

Réconciliation de l'Etat Français avec le Saint-Siège (Papauté) :

Reconnaissance du catholicisme comme religion majoritaire des Français (et non plus comme religion d'Etat) – préservation donc de la liberté des cultes

Nomination des évêques par le Premier Consul, investiture par le Pape

Nomination des curés par les évêques, avec l'accord des préfets

Reconnaissance implicite du nouveau pouvoir par le Saint Siège

Célébration religieuse des victoires militaires

Napoléon considérait la religion comme une aide indispensable pour le pouvoir de l'Etat









Le retour des « émigrés »

Sous le Consulat, des mesures ont été prises favorisant le retour en France et la fin de la persécution des aristocrates et des prêtres, qui s'étaient exilés durant la période révolutionnaire.

Tout « émigré » qui acceptait le régime en place était admis à rentrer en France.

Les aristocrates de retour pouvaient récupérer ce qui restait de leurs biens.

La vente des biens nationaux invendus a été suspendue.

Une amnistie a été décrétée pour les « émigrés » qui n'avaient pas pris les armes.

En conclusion, le régime napoléonien favorisait le rapprochement des Français entre eux et le dépassement des clivages de la période antérieure.





1. Moulin des abus
2. Le Don Quichotte moderne ou le petit Conde
3. Sancho Pança ou Mirabeau
4. Les deux Vestales de Don Quichotte
5. Brute bon sens faisant appercevoir la nouvelle ?
il est pris
6. Deputation des Parlements contre le Journaux

7. Courrier extraordinaire envoyé de Mons
8. Ingenieur de la bande
9. Heyman et Klinglin Major généraux de la bande
10. L'Evêque de Spire tenant son mignon dans ses
bras
11. Le doge
12. Les Necessaires de Monseigneur

13. Le donneur de graine de blais
14. Le Tambour Maître battant la générale
15. Corp d'Armée commandée par le grand Sabreur
des Thuilleries
16. Corp de Musique
17. Personnage plus qu'important en habit du Mann
18. Chateau de Vivem

19. L'Interprète de leurs hautes futes voulant quitter sa
Machine
20. Citadelle de Landau
21. Courrier Extraordinaire depeché de Vienne
22. L'Académie de 1788 et 1789

Réorganisation de l'enseignement secondaire

L'enseignement primaire a été délaissé à l'Eglise catholique.

Création de lycées étatiques, dans 45 départements, centrés sur l'enseignement des études classiques et des mathématiques.

L'entrée se faisait sur concours. L'Etat assumait le coût de fonctionnement

Cet enseignement secondaire était destiné à la formation des fils des notables et à la reproduction des élites.

Création en 1808 d'un corps d'enseignants public et laïc, formé par l'Etat à une institution spécialisée, l'Ecole Normale Supérieure, et choisi sur concours, l'*agrégation*.

UNIVERSITÉ
DE FRANCE.

LYCÉE IMPÉRIAL

ACADÉMIE
D'AIX.

DE MARSEILLE.

Le LYCÉE DE MARSEILLE, organisé sur les bases les plus larges, possède, pour l'éducation physique, intellectuelle et morale des jeunes gens, tous les avantages que l'Etat assure aux établissements de premier ordre.

Education.

La Religion préside à l'instruction que reçoivent les élèves et à tous les détails de leur vie scolaire. Rien n'est oublié dans toutes les divisions pour étendre et fortifier cet élément fondamental de l'éducation et pour procurer à tous, par l'enseignement direct et indirect, par les exercices du culte, par tous les moyens de persuasion et d'action, l'incomparable bienfait d'une jeunesse pieuse. Les progrès des élèves dans l'étude et la pratique de la Religion sont, avec la pureté de leurs mœurs au dedans et au dehors de la maison, la première préoccupation de l'Administration. Trois aumôniers sont chargés du culte et de la direction spirituelle. Outre les instructions générales du dimanche, ils font des instructions particulières proportionnées à l'âge des élèves: ils préparent à la Première Communion. Les élèves non catholiques ont toutes les facilités désirables pour étudier et pratiquer leur religion, sous la direction de leur pasteur particulier. La discipline est ferme en même temps que paternelle. La surveillance et la direction s'étendent au langage et à la tenue, comme aux actes et aux sentiments.

LYCEE HENRI IV

23









DÉCRET
DE LA
CONVENTION
9 BRUMAIRE
AN III

DECRET
DU 17 MARS
1808

ECOLE NORMALE
SUPERIEURE

LOI
DU 24 AVRIL
1841



Elève de l'École Normale en 1848.

Assainissement financier de la France

Amélioration du système de perception des impôts :

- création de 15 inspections générales et
- de postes de receveurs généraux et de receveurs d'impôts.

Réintroduction des impôts indirects (impôts sur les boissons alcoolisées, le tabac, les cartes à jouer)

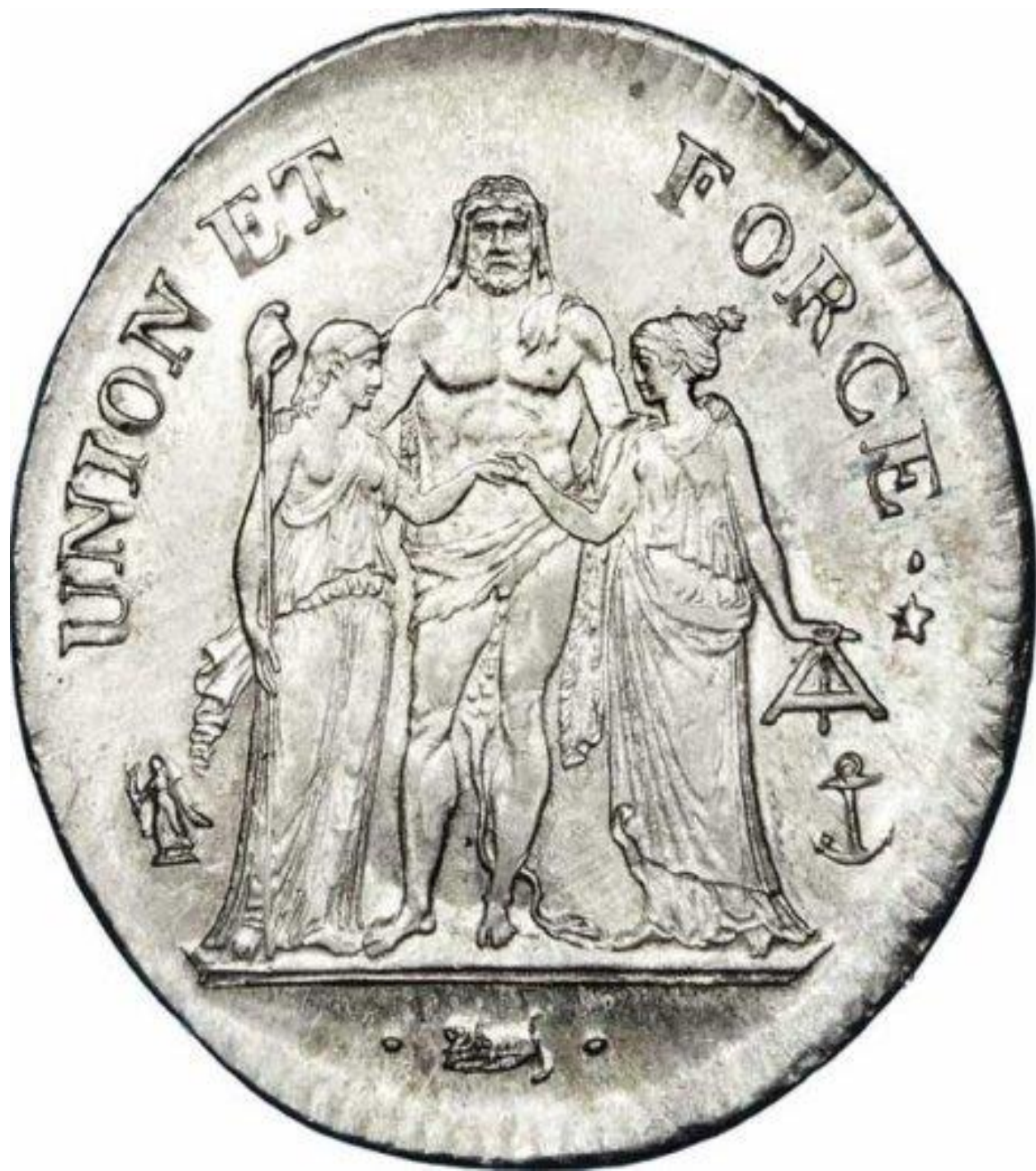
Création de la Banque de France, banque privée, dotée du monopole de l'émission de la monnaie. Elle fournissait des liquidités et des prêts à l'Etat.



BANQUE DE FRANCE

LLERY
LITERIE D'ENCEPONS





Reformes administratives sous le Consulat

La subdivision en départements, remontant à l'ère révolutionnaire, a été maintenue. Le nombre de départements a même augmenté :

de 83 en 1789, à 103 en 1800, puis à 130 vers la fin de l'Empire, à mesure que le territoire sous le contrôle de l'Etat français, suite aux conquêtes militaires.

Les départements étaient gouvernés par les préfets, nommés par Napoléon, sur proposition du ministre de l'Intérieur. Ils disposaient de vastes compétences. Ils étaient secondés dans leur œuvre par des sous-préfets.

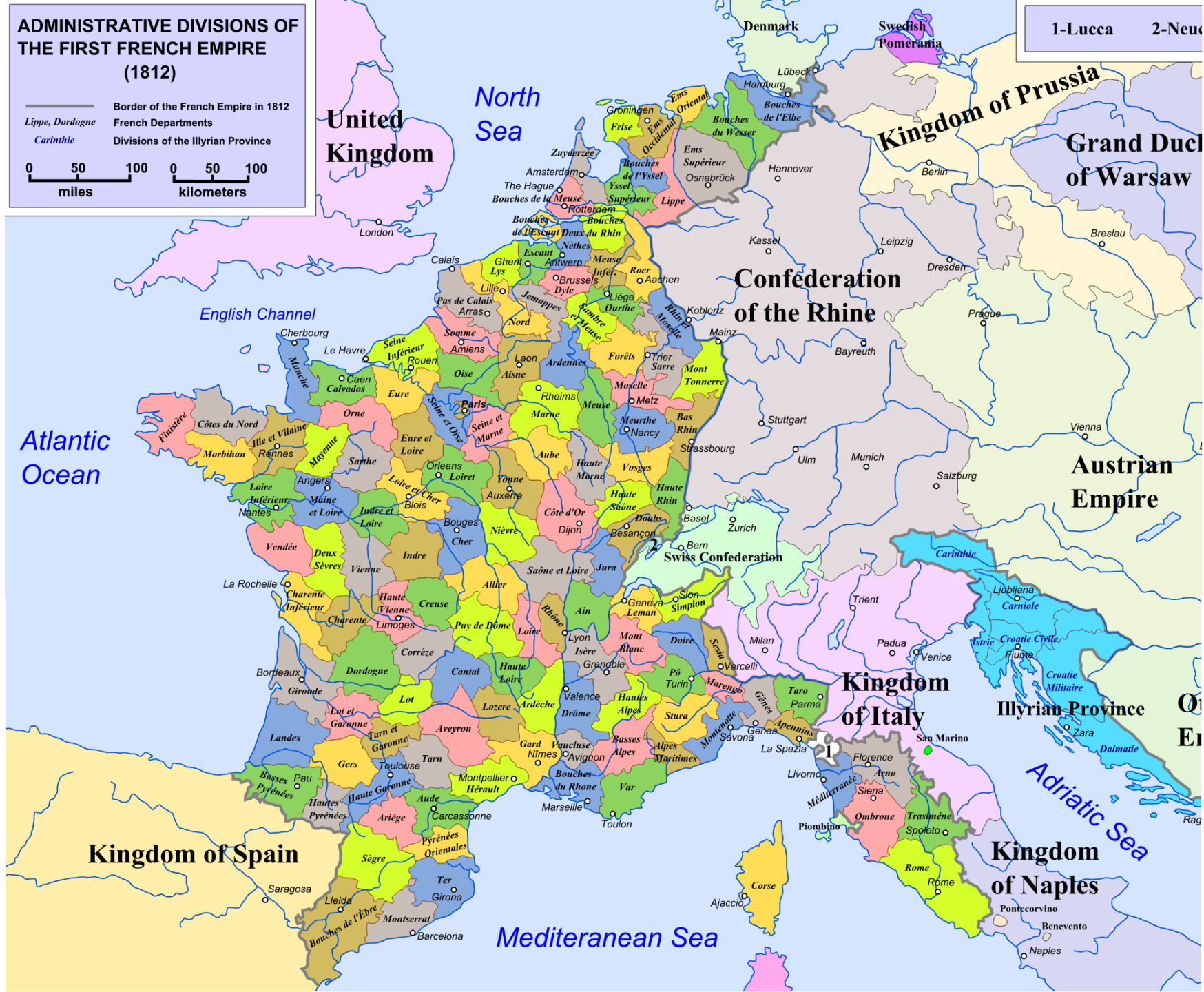
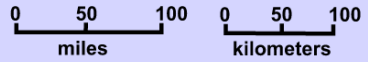
Les maires des communes étaient également nommés par Napoléon.

Les juges étaient aussi nommés par Napoléon.

Le principe révolutionnaire de l'élection des administrateurs locaux et des fonctionnaires a disparu.

ADMINISTRATIVE DIVISIONS OF THE FIRST FRENCH EMPIRE (1812)

— Border of the French Empire in 1812
 Lippe, Dordogne French Departments
 Carinthie Divisions of the Illyrian Province





B.R.

Prêt en grand Costume.



Codification des lois

La codification juridique menée sous Napoléon visait à établir un corps de lois unifié, remplaçant la superposition des lois de l'Ancien Régime

Elle avait aussi comme but de fixer des procédures uniformes et rationnelles

Des commissions de juristes, soigneusement choisis, ont élaboré :

- le Code civil en 1804

- le Code commercial en 1807

- le Code pénal en 1810

- le Code d'instruction criminelle en 1808

CODE CIVIL

DES FRANÇAIS.

TITRE PRÉLIMINAIRE.

DE LA PUBLICATION, DES EFFETS ET DE L'APPLICATION DES LOIS EN GÉNÉRAL.

ARTICLE 1.^{er}

LES lois sont exécutoires dans tout le territoire français, en vertu de la promulgation qui en est faite par le PREMIER CONSUL.

Elles seront exécutées dans chaque partie de la République, du moment où la promulgation en pourra être connue.

La promulgation faite par le PREMIER CONSUL sera réputée connue dans le département où siègera le Gouvernement, un jour après celui de la promulgation; et dans chacun des autres départemens, après l'expiration du même délai, augmenté d'autant de jours qu'il y aura de fois dix myriamètres [environ vingt lieues anciennes] entre la ville où la

Ordonné le 14 Ventôse an XI.
Promulgué le 24 du même mois.